



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

MON BILAN PRÉVENTION

PROGRAMME IS-ICOPE

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS



Mme BROS Alix
Directrice Accès aux droits et à la prévention
CPAM de l'Isère



M. SILVA DO LAGO David
Animateur Réseau et Chargé de Projets
Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes



Dr LORCET Laurence
Cheffe de projet stratégique Direction Autonomie
Département Isère

Dr MERCHAT Hugo Adrien
Pharmacien engagé dans le programme ICOPE

01

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF MON BILAN
PRÉVENTION

02

PRÉSENTATION D'ICOPE

03

FAIRE D'UN RDV VACCINAL, UN MOMENT DE
PRÉVENTION : ARTICULATION MBP/ICOPE

04

EN PRATIQUE : MBP EN PHARMACIE ET
TÉMOIGNAGES

05

PRÉSENTATION DU PROJET PREVAX



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF MON BILAN PRÉVENTION

LES BILANS DE PRÉVENTION AUX ÂGES CLEFS DE LA VIE

Objectifs:

Initier une démarche de sensibilisation et de prévention individualisée et inciter les patients à prendre soin de leur santé

Identifier des facteurs de risques individuels et favoriser une prise en charge précoce (notamment les pathologies chroniques et cancers)

Faire un 1er bilan permettant d'orienter ensuite le patient vers le dispositif adapté et/ou de l'inviter à une modification de comportement positive pour sa santé.



4 professionnels de santé au cœur du dispositif

- Médecins (toutes spécialités)
- Sages-femmes
- Pharmaciens
- Infirmier(e)s



LES THÉMATIQUES DU BILAN DE PRÉVENTION



18-25 ans

- Maladies chroniques (diabète...) ;
- Problèmes d'addictions (tabac, alcool...) ;
- Santé sexuelle ;
- Sommeil ;
- Santé mentale ;
- Actions de dépistage (IST...).



45-50 ans

- Maladies chroniques (diabète, MCV...) ;
- Problèmes d'addictions (tabac, alcool...) ;
- Santé sexuelle ;
- Sommeil ;
- Santé mentale ;
- Actions de dépistage (cancers, IST...).



60-65 ans (ICOPE)

- Maladies chroniques (diabète, MCV...) ;
- Problèmes d'addictions (tabac, alcool...) ;
- Sommeil ;
- Santé mentale ;
- Actions de dépistage (cancers...)
- Pratique d'une activité physique adaptée.



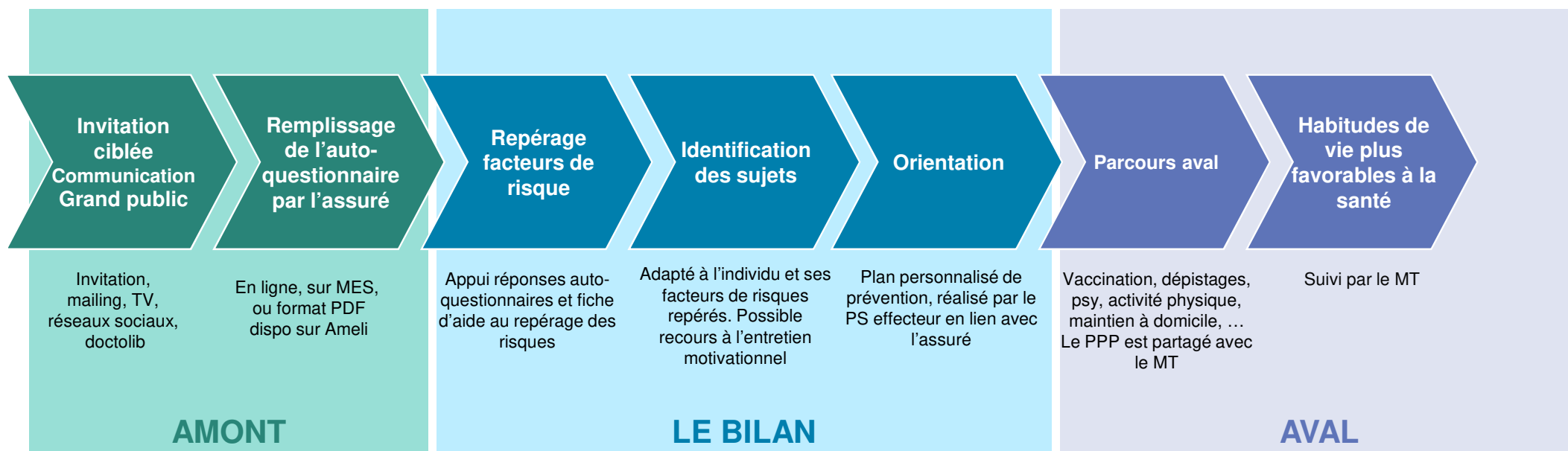
70-75 ans (ICOPE)

- Maladies chroniques (diabète, MCV...) ;
- Problèmes d'addictions (tabac, alcool...) ;
- Sommeil ;
- Maintien à domicile ;
- Actions de dépistage (cancers...) ;
- Pratique d'une activité physique adaptée.



→ Des thématiques principalement issues des recommandations du Haut conseil de santé publique

LE PARCOURS ASSURÉ DANS « MON BILAN PRÉVENTION »



Auto-questionnaire non complété ?

- ✓ vous pourrez leur proposer d'y **répondre via « Mon Espace Santé »** ou sur papier dans votre salle d'attente par exemple.
- ✓ Le Bilan peut aussi être réalisé sans l'auto-questionnaire, celui-ci étant facultatif.



Où déposer le PPP ?

Le **Plan Personnalisé de Prévention** et la fiche d'aide au repérage des risques pourront être déposés **dans le dossier médical partage (DMP)** de « l'espace Santé » d'une personne pour être accessibles à son médecin traitant.

PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION ET LES ASSOCIATIONS D'ACTES

Tarification :

- Bilans pris en charge à **100% par l'Assurance Maladie**, sans avance de frais ;
- Rémunérés à hauteur de **30 €** pour l'ensemble des professionnels de santé (31,5€ pour les DROM) ;
- Les facturations en sus du bilan prévention sont limitées à quelques cas (*cf slide suivante*)

Un acte pourra être facturé en sus du bilan de prévention dans les seules situations suivantes facturables et remboursables dans les conditions de droit commun :

- **Réalisation d'un acte de prévention** dans le cadre d'un programme de santé publique :
- Un **acte de vaccination** pour les **sages-femmes**, les **pharmaciens** (code RVA) ou les **infirmiers** (AMI 2,4 ou AMI 3,05)
 - Remise du **kit DOCCR** par le **pharmacien** ;
 - Un **frottis cervico-utérin** dans le cadre du dépistage pour les **médecins** et les **sages-femmes** (code JKHD001)

À noter : un seul acte ou consultation parmi ceux listés **pourra être facturé en sus, par bilan de prévention**, et uniquement lorsqu'un **besoin a été identifié lors du bilan**.

Ces actes complémentaires de prévention et de diagnostic seront pris en charge par l'Assurance Maladie dans les **conditions de droit commun**.

Aucune majoration ne pourra être facturée en sus du tarif du bilan de prévention. Toutefois, dans le cas où le bilan de prévention est réalisé à domicile, il est possible de facturer des **frais de déplacement**, dans les mêmes conditions que celles prévues par les différentes conventions.

SE DÉCLARER COMME EFFECTEUR

Un annuaire des professionnels de santé et des pharmacies habilités à réaliser des bilans prévention est mis en ligne sur **sante.fr/ annuaire-mon-bilan-prevention**. Vous pourrez ainsi vous y déclarer comme effecteur si vous souhaitez proposer des bilans prévention à votre patientèle et/ou à de nouveaux assurés sociaux (selon votre convenance et vos disponibilités).

1. Connectez-vous à l'espace réservé aux professionnels de Santé.fr : <https://www.sante.fr/professionnel/connexion>, muni de votre carte CPS ou e-CPS.

2. Sélectionnez sur la page d'accueil bilan prévention.

3. Pour chacun de vos lieux d'exercice, renseignez les informations relatives au bilan prévention en répondant aux deux questions :

- Effectuez-vous des bilans prévention?
- Si vous utilisez une solution permettant de prendre rendez-vous en ligne pourriez-vous indiquer le lien utilisable par le grand public? Santé.fr ne pourra présenter ce lien que s'il respecte le format <https://www.monsite.fr>

4. Vérifiez les informations renseignées sur votre fiche.



Il est également possible de se rapprocher de **votre prestataire de prise de rendez-vous en ligne** pour lui indiquer que vous souhaitez réaliser des bilans prévention et bénéficier d'un accompagnement, le cas échéant, pour intégrer les adaptations nécessaires (intégration du motif de rendez-vous et adaptation des durées par exemple).



PROGRAMME IS-ICOPE

PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE CONÇU PAR
L'OMS
A DESTINATION DES PLUS DE 60 ANS
REPOSE SUR LE REPÉRAGE PRÉCOCE DE FRAGILITÉS FONCTIONNELLES & SOCIALES



 **DIGICOPE**
L'ART DE BIEN VIEILLIR EN ISÈRE



AGIR SUR LA SANTÉ AVEC IS-ICOPE : UNE APPROCHE PRÉVENTIVE RETARDANT LA DÉPENDANCE EN REPÉRANT PRÉCOCEMENT LES FACTEURS DE FRAGILITÉ

AMÉLIORER L'ESPERANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

En 2023, à 65 ANS¹ :

12 ans (Femmes)

10,5 ans (Hommes)

¹Drees (2024), *Etudes et résultats*, n°1323

Objectifs:

DIMINUER LE NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

Objectif ICOPE en France : **150 000 personnes dépendantes en moins**

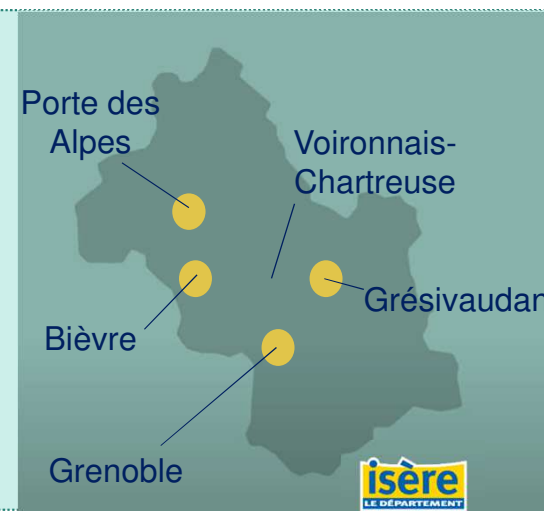
- **Dépister le plus tôt possible les fragilités**
- **Modifier les habitudes & comportements** : un déterminant majeur du bien-vieillir (43% des déterminants du bien-vieillir, autres : environnement, génétique)

LE CADRE NATIONAL & LE MODÈLE ISÉROIS

- **Déploiement d'ICOPE** proposé par l'OMS et prévu par la loi du 8 avril 2024 visant à « *bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie* »
- **Généralisation de l'étape 1 d'autodiagnostic** actée par le gouvernement en août 2025
 - **Campagne de communication nationale** (finalités du programme, incitation à l'auto-dépistage pour toute personne de 60 ans et plus via l'une des trois solutions référencées dans « **Mon Espace Santé** » - dont **DIGICOPE**)

En Isère, un déploiement progressif sur le Département depuis 2023 :

- **Dépistage en mode accompagné** (hétérodépistage) pour les plus fragiles et les personnes en rupture numérique, notamment par les facteurs de La Poste
- **Parcours de prévention** proposé aux personnes présentant des fragilités présumées suite au dépistage, mobilisant différents professionnels de santé & sociaux du territoire
- **Prise en compte des fragilités sociales** (accès aux droits & lutte contre l'isolement)



UN PARCOURS EN 4 STEPS

PRISE EN CHARGE DE TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTANT DES FRAGILITÉS

Step 1

Repérage des fragilités par la personne (autodépistage) ou en mode accompagné (hétérodépistage)



Données recueillies via DIGICOPE intégrées dans base de données sécurisées « **Maela** »

Respect **RGPD**

Traitement par **CHU Grenoble Alpes**

Step 2

Evaluation médicale et/ou sociale

Confirmation ou infirmation de la ou des fragilité(s)



Un choix d'orientation systématique vers le médecin traitant

Step 3

Définition d'un plan de prise en charge

Préconisations spécifiques sur un parcours de prévention adapté



Step 4

Suivi du plan de prévention ou de soin



COMMENT RÉALISER LE DÉPISTAGE ?

Prise en main de l'application DIGICOPE

Un outil de prévention intégré à

« Mon Bilan de Prévention-CPAM » »



<https://www.youtube.com/watch?v=4tG7zbtOuCA>





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

FAIRE D'UN RDV VACCINAL, UN MOMENT DE PRÉVENTION : ARTICULATION MBP/ICOPE



IS-ICOPE/DIGICOPE

Intégrant le questionnaire du Bilan de Prévention pour les patients âgés de :

Simple à
présenter

60 à 65 ans

70 à 75 ans

Simple à
réaliser





MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Mon Bilan Prévention

60-65 ans

Plan Personnalisé de Prévention

Rédaction partagée (par la personne et le professionnel de santé), à l'issue de l'intervention brève.

Mes priorités en santé¹

- Dépistage de fragilité ICOPE
- Maladies chroniques
(diabète, MCV...)
- Actions de dépistage
(cancers...)
- Santé mentale
- Maintien à domicile
- Pratique d'une activité
physique adaptée ...

???

Modalités de suivi

Freins rencontrés

Capacité à réaliser le
test en autonomie ?
Oui - Non

Conseils, modalités pratiques²

Fragilité repérée : un
professionnel de santé du
programme Is-Icope reprendra
contact avec vous pour un bilan
approfondi et des préconisations

Ressources et intervenants

Médecin traitant

Professionnel de santé Is-Icope



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

EN PRATIQUE : MBP EN PHARMACIE

TÉMOIGNAGES

RÉALISEZ CE QUE VOUS MAÎTRISEZ !

Prévention d'un événement iatrogène



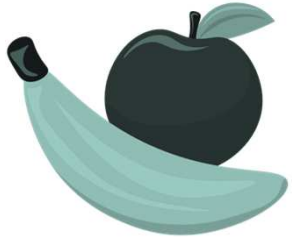
- Risque de chute (polymédication, hypnotiques, HTO)
- Repérage de la polypharmacie
- Antalgique non adaptés (molécules, posologie)
- Auto-médication

Renforcer le parcours de soin d'un patient



- Suivi d'une pathologie chronique
- Accompagnement à l'adhésion et l'observance des traitements
- Éducation aux signes d'alertes
- Repérage du sous-traitement (vitamine D/ facteurs de risque d'ostéoporose)

Prévention diététique



- Alimentation chez la personne diabétique
- Alimentation chez la personne en dyslipidémie
- Sensibilisation à la dénutrition chez la personne âgée





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

PRÉSENTATION DU PROJET PREVAX

RECOMMANDATIONS VACCINALES SENIORS : LES BONS RÉFLEXES

Objectifs: Éviter les occasions manquées et renforcer le rôle du pharmacien dans la prévention vaccinale.

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2025
calendrier simplifié
des vaccinations
65 ans et plus

	Personnes de 65 ans et plus				
	65 ans	75 ans	80 ans	85 ans	95 ans et +
DTP-Coqueluche	1 dose	1 dose		1 dose	1 dose
Pneumocoque	1 dose				
Grippe	1 dose par an				
Covid-19	1 dose par an		2 doses par an		
Zona	2 doses (à 2 mois d'intervalle)				
VRS	1 dose pour certaines maladies chroniques	1 dose			

Carte postale seniors

Un outil simple pour rappeler les vaccins recommandés dès 65 ans :

- Grippe
- Covid-19
- Pneumocoque
- Zona
- Rappel DTP-Coqueluche
- VRS



Bonnes pratiques

- ✓ Informer et rassurer sur la balance bénéfice/risque largement en faveur de la vaccination
- ✓ Aucun report nécessaire en cas de rhume
- ✓ Pas de gants nécessaires pour l'injection (hygiène des mains suffit)

PROJET PREVAX L'ISÈRE, DÉPARTEMENT PILOTE DE LA PRÉVENTION VACCINALE DU SUJET ÂGÉ !



*Un projet régional ambitieux mobilisant
des usagers, ARS, Conseils Départementaux, CPAM, CHU, URPS, CPTS, les industriels...*
Objectif : +20 % de couverture vaccinale en 3 ans chez les seniors



Pourquoi agir ?

La vaccination = prévention du fardeau des maladies à prévention vaccinale

Exemple de la Grippe :

- **8× plus de risque d'infarctus du myocarde**
- **5× plus de risque d'AVC**
- **20% vont développer une insuffisance cardiaque**
- **-26% de risque cardio-vasculaire quand on est vacciné**
- **Réduction probable du risque de démence (≈ 30-40%)**
- **10,5 à 25 % des survivants présentent un déclin fonctionnel**

Conclusions analogues :
Pneumocoque
VRS
Covid-19
Zona

Ensemble, faisons de l'Isère un territoire innovant de santé préventive !



